

2026-86 : Réservation de places en crèche pour les entreprises – Convention

Rapporteur : Madame Aude POIRIER

Madame POIRIER rappelle à l'assemblée délibérante que la future crèche municipale ouvrira ses portes en janvier 2027.

Un service de réservation de berceaux va être proposé aux entreprises pour favoriser l'attractivité du territoire et faciliter l'accueil des jeunes enfants de leurs salariés.

Ce partenariat prendrait la forme d'une convention organisant la réservation, par les entreprises intéressées, d'un ou plusieurs berceaux, en contrepartie d'une participation financière forfaitaire annuelle. L'entreprise désignerait les salariés bénéficiaires, la commune assurant l'accueil des enfants ainsi que la gestion administrative des inscriptions.

Pour 2027, le coût de la réservation est fixé à 10 000 € par berceau et par an. La convention précise notamment les modalités d'attribution et de remplacement des bénéficiaires, ainsi que les conditions de modification ou de résiliation du partenariat, permettant ainsi de garantir aux entreprises un accès prioritaire à des places en crèche pour leurs salariés, tout en sécurisant financièrement le fonctionnement de la structure.

Considérant la volonté municipale de répondre aux besoins des entreprises du territoire en matière d'accueil de la petite enfance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver

- Le principe de la réservation de berceaux au sein de la future crèche municipale au profit des entreprises du territoire, moyennant une participation financière forfaitaire annuelle.

De fixer

- A compter de 2027, le coût de la réservation à 10 000 € par berceau et par an.

D'autoriser

- Madame la Maire à signer les conventions de réservation avec les entreprises intéressées, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	20
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	14 septembre 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	22 septembre 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. GUEGUEN François, M. PITEL Philippe, Mme BUSNOUF Dominique, M. LUTZ Maxime, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie, M. DERVILLE Pascal, M. MONNIER Alain, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, Mme FOLL Corinne, Mme CHOQUET Gwénaëlle, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude, M. BOIVIN Adrian.

Absents excusés : M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme MACE Laura, M. LEMOINE Pierre-Yves.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. LEMOINE Pierre-Yves à Mme CICI Rose-Anne, M. LE PIVERT Jean-Michel à M. VIMBERT Paul-Henry, Mme MACE Laura à Mme FOLL Corinne.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Mme GAUDIOSO Frédérique